

du 29 Juillet 1970

portant modification de l'article 2 du décret n° 69-317/PR du 9 décembre 1969, relatif à la création d'un fonds pour les recensements démographique et agricole.-

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
 - VU l'Ordonnance n° 70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel ;
 - VU le Décret n° 70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement ;
 - VU le Décret n° 69-317/PR du 9 décembre 1969, portant création d'un fonds pour les recensements démographique et agricole ;
- Sur proposition du Ministre de l'Economie et du Plan ;
le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- L'article 2 du décret n°69-317/PR du 9 décembre 1969 susvisé est modifié comme suit :

Au lieu de :

Article 2.-
..... A cet effet il est ouvert à la B.D.D. un compte dit "Recensements Statistiques".

LIRE :

Article 2.-
..... A cet effet il est ouvert à la S.D.B. un compte "Recensements Statistiques".

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 29 Juillet 1970

par le Conseil Présidentiel,

Hubert MAGA

Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

Le Ministre de l'Economie
et du Plan,

Sourou-Migan APITHY

Le Ministre du Développement
Rural et de la Coopération,

Me Joseph KEKE

Le Ministre des Finances,

Mama CHABI

Pascal CHABI KAO

AMPLIATIONS :

- PCP 5 - MCP 4 - Ministères 11 - SGG 4 - CS 6 -
- IAA-Gde.Chan.-DCCT-DN 4 - DGAJL-DEP-Dtion.Sta. 6 -
- SDB 4 -BDD 2 - MEP 8 - MDRC et serv. 10 - IGF 1
- DB-DC-CF-Solde 4 - Trésor 4 - Cham.Com. 4 -
- SONADER 4 - JORD 1.-